

La Province de Luxembourg organise des examens par APPEL PUBLIC en langue française, en vue de la constitution d'une réserve de recrutement au grade d'attaché spécifique (sciences de l'éducation) (A1sp) (m/f/x) pour les besoins du Pôle Culture Accompagnement Enseignement et Formation.

1. Bref descriptif et profil de la fonction à exercer

L'attaché spécifique, au sein d'un service provincial d'accompagnement, est chargé de conseiller et de guider les bénéficiaires dans leurs apprentissages. Il est titulaire de plusieurs dossiers dont il assure la bonne gestion. Il veille à respecter le rythme d'apprentissage du bénéficiaire. Il construit, avec celui-ci, son projet de vie en l'impliquant et en essayant de le rendre au maximum acteur de ce projet. Il mobilise tout le réseau nécessaire à la réussite du projet.

L'attaché spécifique de l'Institut provincial de formation aide à la mise en œuvre du programme de formation. Il collabore au développement de nouvelles formations répondant aux besoins spécifiques. Il propose des méthodes de formation, des supports pédagogiques et du matériel didactique. Il contrôle la qualité des formations.

2. Conditions de participation à remplir à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, soit au 14 novembre 2022 :

Sont admis aux examens, les candidat(e)s qui satisfont aux conditions suivantes :

- a) **Etre belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;**
- b) **Avoir une conduite compatible avec les exigences de la fonction ;**
- c) **Jouer des droits civils et politiques ;**
- d) **Avoir satisfait aux lois sur la milice ou aux lois portant le statut des objecteurs de conscience (uniquement pour les candidats masculins, nés avant le 01.01.1976)**
- e) **Etre porteur du diplôme de Master en Sciences de l'éducation ou assimilé (Les candidats qui ont fait leurs études à l'étranger devront fournir la preuve de l'équivalence de leur diplôme, brevet ou certificat, avec les diplômes ou certificats délivrés en Belgique) ;**
- f) **Fournir l'ensemble des documents suivants :**
 - **Le bulletin d'inscription complètement et correctement rempli avec une photo récente collée à l'emplacement prévu sur la première page et en précisant à la première page dans la rubrique « Réf : » l'examen pour lequel le candidat s'inscrit : examen attaché spécifique (sciences de l'éducation)**
 - **Une copie du diplôme ou du titre d'études requis**
 - **La preuve du paiement du droit d'inscription : le récépissé du bulletin de versement ou de l'avis de débit du virement**

Seuls les candidats répondant aux conditions de participation seront convoqués à la première épreuve éliminatoire qui aura lieu le 1^{er} décembre 2022.

3. Structure de l'examen

Les matières et les minima des points requis sont fixés comme suit :

Matières	Minima des points requis
<p>1. <u>Epreuve écrite</u> (25 %) Conférence (résumé et critique d'un texte lu)</p> <p>2. <u>Epreuve technique</u> : Epreuve écrite sur les matières spécifiques au métier (25 %) et sur des matières générales (25 %)</p> <ul style="list-style-type: none">- Approche historique de l'éducation et de la formation- Psychologie sociale de l'éducation et de la formation- Analyse des organisations socio-éducatives- Ethique de l'éducation et de la formation- Approche socio-politique de l'éducation et de la formation- Communication interpersonnelle et gestion de groupes- Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation- Statut administratif du personnel provincial non enseignant- Institutions provinciales <p>Cette épreuve écrite a pour but de tester les connaissances théoriques de l'agent, son raisonnement et son expression écrite.</p> <p>3. <u>Epreuve orale</u> (25 %) Cette épreuve portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'identification du candidat- sa motivation pour occuper la fonction- son expérience professionnelle- sa disponibilité pour prendre fonction- l'adéquation avec la fonction- la connaissance de base des institutions provinciales et du statut administratif du personnel provincial non enseignant.- les matières de l'épreuve technique	<p>12,5/25</p> <p>25/50</p> <p>12,5/25</p>
TOTAL GENERAL :	60/100

Seuls les candidats ayant le minimum des points requis seront convoqués à l'épreuve suivante

4. Matières à connaître

Voir annexe

5. Admission

Seul(e)s les candidat(e)s ayant réuni le minimum des points requis, soit 50 % à chaque épreuve et 60 % au total général, seront déclaré(e)s lauréat(e)s et admissibles dans une réserve de recrutement.

La réserve a une validité de 2 ans.

6. Rémunération

Echelle de traitement **A1sp** à 100 % - indice-pivot : 138,01 : 22.032,79 à 34.226,06 par $11^1 \times 500,75$ et $1^1 \times 701,05$ et $10^1 \times 500,75$ et $3^1 \times 325,49$ (index au 01.09.2022 : 1,9222)

N.B. Les services à prestations complètes accomplis dans le secteur privé antérieurement à l'entrée à la Province sont valorisés avec un maximum de dix ans **à condition que l'expérience ainsi acquise puisse être considérée comme directement utile à l'exercice de la fonction.**

D'autre part, les services prestés antérieurement à l'entrée à la Province dans le secteur public sont valorisés au prorata de la fraction du temps de travail ; les services provinciaux sont valorisés intégralement.

7. Formalités d'inscription

L'inscription à l'examen doit se faire uniquement au moyen du formulaire à demander par email à carriere.sprh@province.luxembourg.be ou par tél au 063/212.242 ou en le téléchargeant sur le site www.province.luxembourg.be.

Ledit formulaire, accompagné des pièces mentionnées en page 1, doit parvenir sous pli dûment affranchi **au plus tard le 14 novembre 2022 inclus** à l'adresse ci-après :

Monsieur le Directeur général provincial de la Province de Luxembourg
Service Provincial des Ressources Humaines
Square Albert 1er, 1,
6700 ARLON.

Les demandes d'inscription envoyées tardivement ou insuffisamment affranchies ne seront pas prises en considération.

La participation aux examens est subordonnée **au paiement d'un droit d'inscription de 20,00 € qui sera versé ou viré exclusivement au compte n° BE13 0910 1250 4339 de la PROVINCE DE LUXEMBOURG, Direction financière 6700 ARLON, en mentionnant les références : « NOM Prénom examen de recrutement »**

Aucun autre mode de paiement n'est autorisé.

Le droit d'inscription ne peut être remboursé, excepté lorsque l'examen a été supprimé ou que le(la) candidat(e) n'a pu y participer par le fait exclusif de l'administration provinciale. Dans ce cas seulement, le droit est remboursé intégralement.

Les candidatures des personnes qui omettraient d'accomplir une des formalités requises ne seront pas prises en considération.

Matières de l'épreuve technique

1. **Approche historique de l'éducation et de la formation**
2. **Psychologie sociale de l'éducation et de la formation**
3. **Analyse des organisations socio-éducatives**
4. **Ethique de l'éducation et de la formation**
5. **Approche socio-politique de l'éducation et de la formation**
6. **Communication interpersonnelle et gestion de groupes**
7. **Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation**

PARTIE 2 : LA SUPRACOMMUNALITE

LIVRE 2 : LES PROVINCES

- Titre 1 : Organisation des provinces
- Titre 2 : Administration de la province
- Titre 3 : Finances provinciales

PARTIE 3 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX COMMUNES ET A LA SUPRACOMMUNALITE

LIVRE 1 : TUTELLE

- Titre 1 : Dispositions générales
- Titre 2 : Tutelle générale d'annulation
- Titre 3 : Tutelle spéciale d'approbation
- Titre 4 : Tutelle spéciale d'approbation sur les zones de police uncommunales et pluricommunales
- Titre 5 : Tutelle administrative sur les agglomérations et les fédérations de communes

LIVRE 2 : PUBLICITE DE L'ADMINISTRATION

- Titre 1 : Dispositions générales
- Titre 2 : Publicité active
- Titre 3 : Publicité passive

LIVRE 3 : FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES

- Titre 1 : Plans de gestion
- Titre 2 : Etablissement et recouvrement des taxes communales et provinciales
- Titre 3 : Octroi et contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces
- Titre 4 : Subventions à certains investissements d'intérêts

8. **Statut Administratif du personnel provincial non enseignant**

Règles de base du statut administratif du personnel non enseignant. Version numérique uniquement disponible sur demande auprès du Service Provincial des Ressources Humaines (service.personnel@province.luxembourg.be ou carriere.sprh@province.luxembourg.be).

9. **Connaissance des Institutions Provinciales**

**BULLETIN D'INSCRIPTION
A L'EXAMEN DE RECRUTEMENT**

POUR

Réf :



NOM :

Prénom :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la candidature :

Dossier complet/Dossier incomplet

Documents manquants :

.....

.....

.....

Candidature valable/Candidature non valable

Motif :

.....

.....

.....

Nom :
(en caractères d'imprimerie - pour les femmes mariées, mentionner le nom de jeune fille)
Prénoms :
Adresse complète :
N° de téléphone : GSM :
E-mail :
Lieu et date de naissance :
Nationalité :
Sexe :
Etat civil :
Nombre d'enfants :
Pour les candidats masculins, situation de milice :

FORMATION

Détaillez ci-dessous, les diplômes ou certificats obtenus.
Précisez s'il s'agit de l'enseignement général, technique, professionnel ou artistique.
Mentionnez également s'il s'agit de l'enseignement normal, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement à distance.....

Etudes primaires :

Etudes secondaires inférieures :

Nom et adresse de l'établissement :
Diplôme et/ou certificat obtenu :
Durant les années :

Etudes secondaires supérieures :

Nom et adresse de l'établissement :
Diplôme et/ou certificat obtenu :
Durant les années :

Etudes supérieures non-universitaires :

Nom et adresse de l'établissement :
Diplôme et/ou certificat obtenu :
Durant les années :

Etudes supérieures universitaires :

Nom et adresse de l'établissement :
Diplôme et/ou certificat obtenu :
Durant les années :

Formation complémentaire ou accessoire :

Nom et adresse de l'établissement :
Diplôme et/ou certificat obtenu :
Durant les années :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Nom de la société ou de l'institution :
adresse :
poste occupé :
description du poste :
période d'occupation :

Nom de la société ou de l'institution :
adresse :
poste occupé :
description du poste :
période d'occupation :

Nom de la société ou de l'institution :
adresse :
poste occupé :
description du poste :
période d'occupation :

Nom de la société ou de l'institution :
adresse :
poste occupé :
description du poste :
période d'occupation :

Nom de la société ou de l'institution :
adresse :
poste occupé :
description du poste :
période d'occupation :

Les candidats handicapés enregistrés par l'Agence pour une vie de qualité (anciennement AWIPH) doivent en faire mention dans cette demande de participation et produire avant les examens une attestation de l'Agence mentionnant leur numéro d'inscription :
.....

Certifié sincère et véritable

A, le

Signature :

REMARQUES IMPORTANTES

- Avant de renvoyer le présent bulletin, les candidats sont tenus de s'assurer qu'ils réunissent bien les conditions de participation prévues. Ils doivent en outre s'attacher à fournir d'emblée des renseignements exacts et complets.
- AUCUN CANDIDAT NE POURRA ETRE ADMIS AUX ÉPREUVES S'IL N'A REMIS UN DOSSIER COMPLET ET ACQUITTÉ LE DROIT D'INSCRIPTION.
- Pour les demandes introduites erronément, le droit d'inscription n'est pas remboursé par la Province de Luxembourg.
- Les postulants qui participeraient indûment aux examens ne pourraient en aucun cas être déclarés admissibles dans la réserve de recrutement.
- L'administration provinciale décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions consécutives à une rédaction erronée, incomplète ou illisible du présent formulaire par le candidat.



DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX
Service Provincial des Ressources Humaines
Place Léopold, 1
6700 ARLON
service.personnel@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be